

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **SOUFRE MOULU 325 MESH**

Version 1.0 Date d'impression 24.05.2023

Date de révision 24.05.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SOUFRE MOULU 325 MESH

Nom de la substance : soufre
No.-Index : 016-094-00-1
No.-CAS : 7704-34-9
No.-CE : 231-722-6

No. enr. REACH EU : 01-2119487295-27-xxxx

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

substance/du mélange vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG

Elsässerstrasse 231 CH 4002 Basel

 Téléphone
 : +41 (0)58 344 80 00

 Téléfax
 : +41 (0)58 344 82 08

 Adresse e-mail
 : doku@brenntag.ch

Personne : Abteilung Produktsicherheit

responsable/émettrice

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique

CH-8032 ZÜRICH

Tel.: +41 (0) 44 251 51 51

Numéro de cas d'urgence national: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

80000000326 1/19 FR



RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation cutanée	Catégorie 2		H315

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# Effets néfastes les plus importants

Santé humaine Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-

chimiques

Se référer à la section 9/10 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur

l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Prévention P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P280 Porter un équipement de des gants de

protection/ des vêtements de protection/

protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Intervention P302 + P352

Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un

médecin.

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

soufre



### 2.3. **Autres dangers**

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut être enflammé par les effets brefs de l'exposition à des sources d'inflammation et continue de brûler lorsque celles-ci ne sont plus présentes. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substances

			,	ification CE) No 1272/2008)
Com	posants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
soufre				
NoIndex NoCAS	: 016-094-00-1 : 7704-34-9	<= 100	Skin Irrit.2	H315
NoCE No. enr. REACH EU	: 231-722-6 : 01-2119487295-27-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

peau

En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après contact avec

le produit fondu.



En cas de contact avec

les yeux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous

les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un

médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une

personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Une

irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) n'est pas exclue. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Dermatite, L'ingestion peut provoquer les

symptômes suivants: Gêne gastro-intestinale, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les

symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO2.

: Jet d'eau à grand débit

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Nuages de poussière fine peuvent former des mélanges

explosifs avec l'air.

Produits de combustion

dangereux

: Oxydes de soufre, Sulfure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de

protection particuliers des

pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la



rejeter dans les canalisations.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à

distance les personnes non protégées. Éviter la formation de poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une ventilation adéquate.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les

égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage

: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver

dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire

: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les

poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement

manipulé.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



aires de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Cuivre; Alliage de cuivre; Acier doux

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Matières combustibles. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec les agents oxydants.

Classe de stockage (Allemagne)

: 4.1B Matières solides inflammables

Température de stockage : < 30 °C

Matériaux d'emballage

inappropriés

: cuivre

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 7.3.

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# **Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Information Ne contient pas de substances avec des valeurs limites

(supplémentaire) d'exposition professionnelle.

No.-CAS 7704-34-9 Composant: soufre

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Aucune valeur de DNEL a été dérivé.

# **Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



# Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux

poussières.

Protection respiratoire conforme à EN 143.

Filtre à particules:P2 Filtre à particules:P3

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que

le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

premières traces d'usure.

Matériel : Polyisoprène

Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,75 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel

Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,75 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Tenue de protection étanche à la poussière

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Poudre.

État physique : solide



Couleur jaune clair

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion 113 - 119 °C

Point/intervalle d'ébullition 444,6 °C (1013 hPa)

Inflammabilité (solide, gaz) Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas

facilement.

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

6,83 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 0,17 %(V)

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair 180 - 188 °C

Méthode: coupelle ouverte

218 °C

Méthode: Coupelle fermée.

Température d'auto-

inflammation

: 235 - 260 °C

Température de

décomposition

: > 250 °C

Température de

décomposition auto-accélérée

(TDAA)

Donnée non disponible

pΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Non applicable

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Temps d'écoulement Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité < 1 mg/l (20 °C)

insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible



Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 2,07 g/cm3 (15 °C)

Masse volumique apparente : 450 - 600 kg/m3

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant

Poids moléculaire : 32,07 g/mol

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque d'explosion avec: Métaux alcalins. Oxydants forts

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : > 250 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases fortes. Oxydants. Amines, Métaux légers et/ou alcalins,

Composés halogénés, Peroxydes, Sulfures, Chlorates,

Perchlorates, Chlorite Hypochlorites. Nitrates. Permanganate

10.6. Produits de décomposition dangereux



Produits de : C décomposition dangereux

: Oxydes de soufre, Sulfure d'hydrogène

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	soufre	NoCAS 7704-34-
	Toxicité aiguë	
	Oral(e)	
DL50	: > 2000 mg/kg (Rat, mâle et feme	elle) (OCDE ligne directrice 401)
	Inhalation	
CL50	: > 5,43 mg/l (Rat, mâle et femelle (OCDE ligne directrice 403)	e; 4 h; poussières/brouillard)
	Dermale	
DL50	: > 2000 mg/kg (Rat, mâle et feme	elle) (OCDE ligne directrice 402)
	Irritation	
	Peau	
Résultat	: (Lapin; 4 h; Irritant pour la peau.)	) (OCDE ligne directrice 404)
	Yeux	
Résultat	<ul> <li>Pas d'irritation des yeux (Lapin; 2 405)Danger d'irritation mécanique poussière.</li> </ul>	24 h) (OCDE ligne directrice le provoqué par des particules de
	Sensibilisation	
Résultat	: non sensibilisant(e) (Dermale; C directrice 406)	ochon d'Inde) (OCDE ligne
	Effets CMR	
	Propriétés CMR	
Cancérogénicité Mutagénicité	<ul><li>Etude non nécessaire pour des r</li><li>Les tests in vivo n'ont pas montr</li><li>Les tests in vitro n'ont pas montr</li></ul>	é d'effets mutagènes
	.0 10/19	



Tératogénicité
Toxicité pour la reproduction

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

# Génotoxicité in vitro

Résultat

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)

négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne

directrice 471)

# Génotoxicité in vivo

Résultat

négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle)

(Oral(e); ) (OCDE ligne directrice 474)

# Toxicité pour un organe cible spécifique

# **Exposition unique**

Remarques

: Donnée non disponible

# Exposition répétée

Remarques

Donnée non disponible

# Autres propriétés toxiques

# Toxicité à dose répétée

NOAEL : 1.000 mg/kg

(Rat)(Oral(e); 90 jours)

NOAEL : 1.000 mg/kg

(Rat)(Dermale; 28 jours)

# Danger par aspiration

Non applicable,

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Données pour le produit

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

800000000326 / Version 1.0

11/19



considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant: soufre No.-CAS 7704-34-9

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Composant:	soufre	NoCAS 7704-34-9
	Toxicité aiguë	
	Poisson	
NOEC CL50	: > 0,005 mg/l (Oncorhynchus mykis 866 mg/l (Brachydanio rerio; 96 h)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Тох	kicité pour la daphnie et les autres inverték	brés aquatiques
NOEC	: > 0,005 mg/l (Daphnia magna (Gra	ande daphnie ); 48 h)
	algue	
NOEC	: < 1,3 mg/l (Desmodesmus subspice (Point final: Taux de croissance)	catus (algues vertes); 72 h)
Bactérie		
CE50	: 1900 mg/l (boue activée)	



# Toxicité chronique

# Invertébrés aquatiques

NOEC > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 21 jr) (Essai en

semi-statique; Point final: Reproduction; OCDE Ligne directrice

211)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	soufre	NoCAS 7704-34-9
	Persistance et dégradabilité	
Persistance		
Résultat : Donnée non disponible		
Riodógradahilitó		

Biodegradabilite

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent

pas aux substances inorganiques.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compo	sant:	soufre	NoCAS 7704-34-9
		Bioaccumulation	

Résultat : Une bioaccumulation est peu probable.

# 12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	soufre	NoCAS 7704-34-9
	Mobilité	

Eau : insoluble Air : non volatile

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Données pour le produit

# Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH

ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant: soufre No.-CAS 7704-34-9

80000000326 / Version 1.0 13/19 FR



# Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH

ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

# Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant: soufre No.-CAS 7704-34-9

Potentiel de perturbation endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# 12.7. Autres effets néfastes

Composant:	soufre	NoCAS 7704-34-9
	Information écologique supplémentaire	

Résultat : Ne pas décharger dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux

déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur

contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux

réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.



# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1350

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

IMDG : SULPHUR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

IMDG-Classe : 4.1

(Étiquettes; No EMS) 4.1; F-A, S-G

14.4. Groupe d'emballage

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin selon le code IMDG : non

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Données pour le produit

CPID : 325135-28

Seuils quantitatifs OPAM : (Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH

(2015).)

Composant: soufre No.-CAS 7704-34-9

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

800000000326 / Version 1.0

15/19



EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

: Point n°: , 75; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325)

EU. Reglementation No : Numéro CE : , 231-722-6; Listé

Directive EU.

2012/18/EU (SEVESO

III) Annexe I

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

# État actuel de notification

soufre:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-722-6
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-32688
NZIOC	OUI	HSR001284
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05993
TH INV	OUI	2802.00
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.



H315 Provoque une irritation cutanée.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

# Abréviations et acronymes

**AU AIICL** Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)

**FBC** facteur de bioconcentration

**DBO** demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

**CLP** classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

**DCO** demande chimique en oxygène

**DNEL** dose dérivée sans effet

DSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure

des substances

**EINECS** Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

**ELINCS** liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS (JP)** Japon. Liste des lois Kashin-Hou

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques

IECSC Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP) Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR) Corée. Inventaire des produits chimiques existants

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL dose minimale avec effet nocif observé

dose minimale avec effet observé

NDSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure

des substances

**NLP** ne figure plus sur la liste des polymères **NOAEC** concentration sans effet nocif observé

NOAEL dose sans effet nocif observé
NOEC concentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

NZIOC Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

LEP limite d'exposition professionnelle
ONT INV Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario



PBT persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP) Japon. Liste des pharmacopées

PICCS (PH) Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances

chimiques

PNEC concentration prédite sans effet N° REACH Autor. REACH - Numéro d'autorisation

N° REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

ConsDemAutor.

STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles

**SVHC** substance extrêmement préoccupante

TCSI Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants

**TH INV** Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

**TSCA** USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

**UVCB** substances de composition inconnue ou variable, produits de

réaction complexes ou matières biologiques

VN INVL Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Les principales références

bibliographiques et sources de données

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de

données de test.

Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données

de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent



# BRENNTAG **SOUFRE MOULU 325 MESH** document. || Indique la section remise à jour.